

## La nouvelle gestion freine le désensablement du port



### La gestion mutualisée

Le projet de désensablement du port est en bonne voie mais les plaisanciers restent mobilisés. Car la démarche est lourde depuis la mutualisation de la gestion des ports de Saint-Vaast-la-Hougue et Portbail, le 1<sup>er</sup> janvier 2013, sous forme de SPL (Société publique locale). Celle-ci n'a pas provisionné les 500 000 € nécessaires au désensablement. Il convient maintenant de débusquer dans l'urgence ce demi-million d'euros auprès des collectivités actionnaires (Département 85 %, Saint-Vaast-la-Hougue 10 % et Portbail 5 %), mais aussi de modifier les statuts de la SPL pour s'adapter à cette situation.

### Les limites de la fusion

Les élus pensaient en 2012 que le rapprochement des ports de Saint-Vaast-la-Hougue et Portbail sous forme de SPL réglerait les problèmes financiers. « **Cette nouvelle gestion va nous permettre de mutualiser et de négocier des tas de services, tels les appels d'offres pour les désensablements. Autre avantage, la maîtrise des coûts grâce à la mutualisation des moyens [...] notre seul objectif c'est l'équilibre des comptes** », disait-on.

Convaincus que cet équilibre serait atteint, personne n'avait envisagé de devoir abonder le budget de la SPL moins de trois ans après sa création. En principe, « **il faudrait que le port de Saint-Vaast paye le désensablement de Portbail, en fonction du ratio de chacun des actionnaires** », rappelle Jean-Paul Gosselin, maire adjoint, d'où la décision de modifier les statuts.

## Le règlement de la facture

Jean Morin, conseiller départemental de La Haye-du-Puits, président de la SPL depuis le printemps dernier, a d'ores et déjà obtenu le vote de l'assemblée départementale pour une allocation de 400 000 €. Tandis que la commune, même si elle ne détient que 5 % des parts, se dit prête à verser 60 000 € ; le conseil municipal a donné « **un accord de principe** », rappelle le maire. La SPL réglera le reliquat sur ses fonds propres, soit autour de 40 000 €.

## Le manque d'habitude

Comment en est-on arrivé à cette situation ? « **On a très peu l'habitude dans certains milieux administratifs de travailler comme une société privée. Des erreurs ont été commises** », estime Jean-Paul Gosselin. « **La SPL fonctionne comme une société de droit privé**, confirme Serge Laidet, administrateur. **La modification des statuts de la SPL va faire qu'il y aura la possibilité d'abonder son capital en fonction des projets réalisés dans chacun des sites.** »